



À vrai lire

Les actualités agricoles par le groupement AGIRAGRI

A close-up photograph of several pastries, likely croissants or similar flaky breads, arranged on a white surface. The pastries are decorated with intricate chocolate patterns on top. The lighting is warm, highlighting the golden-brown crusts.

NORMES JURIDIQUES ET DEFIS AGRICOLES

(Page 14)



AGIRAGRI
Partageons nos cultures

- Cognac, otage facile
- Céréales et triple peine
- Expert-comptable et écologie
- Les clés d'une réussite

L'EDITO

Surtension : l'Europe freine les voitures chinoises

Le vendredi 4 octobre, les Etats membres de l'Union européenne ont frappé fort en autorisant la Commission à surtaxer de 35 % les importations de voitures électriques chinoises, en plus des 10 % déjà existants. Est-ce le prélude à une guerre commerciale avec le risque de nombreuses mesures de rétorsion sur les produits alimentaires européens ?

La crise financière de 2008 a été une première alerte sérieuse. Celle liée aux taxes à l'importation des vins Outre-Atlantique sous l'administration Trump en fut une autre. La crise Covid-19 a aussi fait vaciller des équilibres fragiles sur les risques de la mondialisation des échanges et les conséquences des guerres en Ukraine et au Moyen-Orient éloignent toujours plus la reprise européenne. La mondialisation sans limite est-elle en train de se fissurer ?

Le cas des voitures électriques chinoises dévoile surtout le manque cruel d'une stratégie économique européenne cohérente. L'enjeu est de taille : l'industrie automobile emploie actuellement près de 14 millions de travailleurs en Europe, tandis que les importations chinoises sur le marché européen ont bondi de 12 % en 2020 à 25 % en 2024. Pourtant, les pays européens sont très divisés. La décision a été prise à la majorité simple avec l'opposition de l'Allemagne qui craint pour ses exportations de grosses berlines. Il y a quelques mois, le Gouvernement américain avait été plus radical en imposant une surtaxe de 100 % sans provoquer de réplique de la Chine.

La crise financière de 2008 a été une première alerte sérieuse

Mais cette fois, la riposte est déjà annoncée. Pékin envisage de taxer les exportations européennes de produits laitiers, de porc et de Cognac (lire article page XXX). Il est significatif que les ripostes portent davantage sur les produits comme les berlines de luxe ou le Cognac plutôt que sur les machines-outils ou le blé. Mais n'est ce pas là une fragilité européenne qui montre le manque de réflexion stratégique de nos pays ?

Alors que les Etats-Unis se sont lancés sur l'innovation numérique et que la Chine exploite toutes les opportunités industrielles, l'Union européenne s'est, elle, spécialisée dans le luxe. L'évolution du marché automobile en est un exemple flagrant. Alors qu'il aurait fallu réduire la consommation énergétique, les véhicules européens ont gagné 500 kg en 50 ans, et les SUV représentent aujourd'hui 40 % des ventes en France. Une 2CV Citroën des années 50 pesait 495 kg, alors que les SUV allemands ou suédois dépassent 2 500 kg, avec des batteries de 650 kg, pour transporter souvent... une seule personne de 75 kg !

Cette course au luxe a profité à l'Allemagne et à la France, dans un monde où les inégalités se creusent. Mais n'est-il pas temps pour l'Europe de sortir de ce schéma et de ne plus se cantonner à des produits haut de gamme vieillissants ?

La décision de l'UE n'est-elle pas le premier signe d'une prise de conscience ? L'innovation et la planification stratégique à long terme pourraient enfin libérer l'Europe du piège du « tout-marché » et éviter des guerres, même commerciales ■

SOMMAIRE

FOCUS SECTEURS

Viticulture : P 4

Le Cognac, un otage commercial facile

Elevage : P 5

Lactalis lâche les éleveurs français

Grandes cultures : P 6

La triple peine des producteurs de céréales à paille

Fruits et légumes : P 7

Une météo capricieuse bouleverse
les marchés estivaux

DROIT ET GESTION P 8

L'expert-comptable, allié des agriculteurs pour
la transition écologique

PORTRAIT D'AVENIR P 10

Diversification et autonomie :
les clés d'une réussite

CULTURE P 13

Livre / L'alchimie du vin

Livre / Retour aux sources

Livre / Les défis de l'autosuffisance agricole

PARLONS DE NOUS P 14

Retenues d'eau :
l'exemple d'un mille-feuille juridique qui
asphyxie l'agriculture

A VRAI DIRE P 16

Valeur vénale des terres en 2023

AgDataHub : un enjeu stratégique pour
l'agriculture française

Les salariés, invisibles dans la crise agricole

Vous pouvez cliquer sur l'intitulé
pour accéder directement à l'article

FOCUS SECTEURS



Viticulture

Le Cognac, un otage commercial facile

Face aux tensions commerciales croissantes entre l'Union européenne et la Chine, le Cognac se retrouve une nouvelle fois au cœur d'un bras de fer économique.

Bruxelles contre-attaque : interdiction d'exportation de machines-outils pour fabriquer des semi-conducteurs, enquête sur les subventions à la fabrication de voitures électriques (octobre 2023), exclusion de ces voitures chinoises de la prime à l'achat de voitures électriques. Pékin riposte avec une enquête diligentée en janvier 2024 sur les eaux de vie de vins européennes.

Peu importe le fait majeur. Une chose est sûre, on assiste à des tensions commerciales croissantes. Le choix des secteurs pour ces mesures de rétorsion n'est certainement pas le fait du hasard. Il s'agit toujours de secteurs emblématiques. On se souvient que le Gouvernement américain avait choisi le Roquefort pour contraindre l'Union européenne à négocier une réforme de la PAC et mettre fin aux accords du Gatt. Ce n'était certes pas le produit qui creusait le déficit commercial des Etats-Unis, mais c'était un produit connu dans le monde entier et fabriqué uniquement en France.

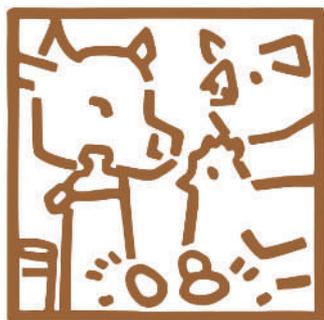
C'est pour ces mêmes raisons que le gouvernement chinois a choisi le Cognac, largement dominant, et les autres eaux-de-vie de vins, fabriquées exclusivement en Europe. Il faut dire que les exportations françaises dans ce secteur ont fortement progressé ces dernières années. Depuis 2017, elles ont doublé, atteignant 780 millions d'euros en 2023, ce qui représente 33 % en valeur des importations chinoises d'eaux-de-vie, sur un total de 2,6 mds€. Derrière la France, on trouve le Royaume-Uni avec 21 % de part de marché, suivie de la Corée du sud avec 17 %.

En ciblant les eaux de vie de vins, la Chine prend bien soin de ne pas attaquer de front l'Allemagne qui s'est opposée à la surtaxe des voitures électriques chinoises. En revanche, le choc risque d'être rude pour la production de Cognac ou d'Armagnac en France. Ces secteurs dépendent presque entièrement des exportations. Les Etats-Unis restent le premier marché, mais les consommateurs qui voyaient dans le Cognac un moyen de se démarquer des amateurs de Whisky ou de Bourbon semblent s'intéresser désormais à la Tequila. Les Etats-Unis représentent 31 % en valeur, des exportations françaises de Cognac, contre 22 % pour la Chine. Ces deux marchés comptent donc pour plus de la moitié des ventes à l'exportation.

Rappelons à cette occasion que la Chine a quelquefois la main lourde. Elle a récemment imposé une taxe de 116 % sur les vins australiens en bouteille !

C'est le sort des otages : ils ne sont jamais responsables des conflits, mais cela ne les empêche pas d'en subir les conséquences ■

FOCUS SECTEURS



Elevage

Lactalis lâche les éleveurs français

L'entreprise annonce la suppression de 450 000 tonnes d'achats de lait en France, une décision brutale qui ébranle le secteur laitier national.

Curieux retournement de situation dans le secteur laitier. Alors que les analyses montraient une stagnation de la production française face à une augmentation chez la plupart de ses concurrents européens depuis la fin des quotas laitiers, on s'attendait à une reprise des prix, censée redynamiser le secteur.

Des inquiétudes commençaient même à poindre concernant l'approvisionnement de certaines entreprises de transformation, alors que de nombreux gros élevages abandonnaient la production laitière, souvent en raison des contraintes de travail. La tentation de se reconvertir vers les grandes cultures était forte. Dans ce contexte, l'annonce de Lactalis de supprimer ses achats de 450 000 tonnes a fait l'effet d'une bombe, remettant en cause bien des certitudes sur la mondialisation du secteur.

Retenons d'abord la brutalité de la décision. Certes, il n'est pas si étonnant de la part d'une entreprise qui avait refusé de fournir au ministre de l'Agriculture les informations comptables obligatoires qu'il réclamait. Ce qui est plus surprenant, c'est qu'une entreprise d'un secteur où la logique interprofessionnelle s'impose pour optimiser la valeur ajoutée de l'ensemble des acteurs de la filière, prenne une telle décision unilatérale.

On ne connaît pas encore dans les détails la façon dont Lactalis réduira ses achats, mais une chose est sûre : cela représente 2 % de la production française. Or, l'histoire a montré que quelques dixièmes de pourcentage suffisent pour modifier l'équilibre du marché.

Cette annonce soulève également des questions sur le modèle coopératif, que certains producteurs français commençaient à dénigrer, le jugeant peu pertinent. Toutefois, cette décision unilatérale de Lactalis montre que, si la coopération n'est pas toujours plus efficace que les entreprises actionnariales, elle n'aurait certainement pas été prise de manière aussi brutale dans un cadre coopératif.

Enfin, la mondialisation des échanges s'appuyait sur le dogme américain bien connu : ce qui est bon pour Général Motors est bon pour les Etats-Unis. Autrement dit, la puissance de l'économie française venait de ses champions nationaux. En l'occurrence, les producteurs laitiers pouvaient être assurés de leur avenir en livrant à l'entreprise qui était devenue le leader mondial de ce secteur.

Le dernier mythe à tomber est celui de la vocation exportatrice de la France en matière agricole. Lactalis justifie sa décision en expliquant qu'elle se sent obligée de réduire ses approvisionnements en France car l'exportation est désormais moins rentable que les ventes sur le marché national. Le paradoxe est frappant : Lactalis semble désormais arguer que la souveraineté alimentaire serait en réalité le seul marché viable ! ■

FOCUS SECTEURS



Grandes cultures

La triple peine des producteurs de céréales à paille

Une faible récolte, des prix bas et des charges élevées : en 2024, les agriculteurs français paient le prix d'une météo désastreuse et d'un marché mondialisé.

En 2024, les conditions météorologiques ont été catastrophiques en France et dans certains pays européens. La production est en baisse de 22 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Habituellement, une baisse significative de la production entraîne une hausse disproportionnée des prix, permettant ainsi aux producteurs de compenser les pertes de volume par une augmentation des revenus. Mais cette règle ne s'applique pas dans un marché mondialisé, si les autres pays n'ont pas subi les mêmes aléas climatiques. C'est précisément le cas en 2024. Selon le Conseil international des céréales (CIC), une nouvelle récolte mondiale record est attendue, dépassant les 2 300 millions de tonnes. Par ailleurs, les charges des producteurs continuent d'augmenter. En 2024, ils auront donc une faible récolte, des prix bas et des charges élevées – la triple peine !

Dans le passé, il était rare que la production européenne, et surtout française, varie dans de fortes proportions, alors que c'était le cas d'un grand nombre de nos concurrents comme l'Australie, le Canada ou la Russie. Mais c'est désormais la deuxième fois en huit ans qu'un tel revers frappe la production française. En 2016, la récolte avait tellement diminué que la France n'avait pu approvisionner correctement l'Algérie, un de ses principaux acheteurs de blé. Cela avait ouvert la porte à la production de la mer Noire, qui s'était substituée à l'offre française.

Il semble cependant que cet incident n'ait pas servi de leçon. Alors que la France revendique une vocation exportatrice dans le domaine des céréales, comment expliquer qu'elle n'ait pas les mesures nécessaires pour assurer à ses clients la sécurité d'approvisionnement qu'ils sont en droit d'attendre ? Il ne suffit pas de se proclamer exportateur, encore faut-il s'en donner les moyens. Nous savons que nous ne sommes plus les plus compétitifs : la Russie et l'Ukraine ont des coûts de production bien inférieurs aux nôtres. Les producteurs français comptent encore sur une aide à l'hectare qui leur confèrent un avantage compétitif à l'export, ainsi que sur une logistique très efficace grâce à des ports proches des régions de production.

Depuis 1992, l'UE a renoncé à la régulation des marchés, ce qui lui interdit de constituer des stocks publics. Cette dérégulation profite essentiellement aux quatre grandes compagnies de négoce international, tandis que les marchés continuent de fluctuer de manière erratique (voir LIRE AUSSI). De son côté, la Chine, au nom de sa sécurité alimentaire et malgré les injonctions de l'OMC, maintient une capacité de stockage suffisante pour couvrir largement une année de consommation.

Si la France et l'UE souhaitent réellement contribuer à la sécurité alimentaire des pays importateurs, ne devraient-elles pas reconstituer une capacité de stockage qui offrirait à ces pays une plus grande sécurité d'approvisionnements, en garantissant les quantités nécessaires et en lissant les prix sur plusieurs années ? Une stratégie à long terme vaudrait mieux que la gestion à court terme ■

FOCUS SECTEURS



Fruits et légumes

Une météo capricieuse bouleverse les marchés estivaux

L'été 2024 a été marqué par des conditions météorologiques défavorables pour le secteur des fruits et légumes, avec des impacts notables sur la production et la consommation.

L'été 2024 restera dans les mémoires des producteurs de fruits et légumes pour ses conditions météorologiques instables, qui ont pesé sur les récoltes et les ventes. En juin et juillet, des températures fraîches accompagnées de fortes pluies ont compliqué la production estivale, notamment pour des fruits emblématiques de la saison comme l'abricot, la pêche nectarine et le melon. Ces conditions ont non seulement rendu les récoltes difficiles, mais ont également affecté la qualité des produits.

Un été contrasté

Le mois d'août a marqué un répit avec le retour de la chaleur sur l'ensemble du territoire, ce qui a favorisé la consommation de fruits et légumes d'été, notamment dans les zones touristiques. Les pêches, nectarines, melons, tomates et concombres ont ainsi connu une nette reprise de la demande, permettant un écoulement fluide des stocks. Cependant, ce regain d'activité a été de courte durée, avec un nouveau refroidissement en septembre, qui a freiné la consommation et précipité la crise conjoncturelle du melon. La production de melon, par exemple, a chuté de 10 % en 2024 par rapport à l'année précédente, d'après les données d'Agreste, mais reste légèrement supérieure à la moyenne quinquennale (+1 %). Le secteur de la pêche nectarine, bien que marqué par un début de campagne difficile, a pu se redresser en fin de saison, avec une production en hausse de 4 % sur un an. Quant à l'abricot, sa récolte a souffert d'une baisse significative de 29 % par rapport à 2023, mais les prix, soutenus par une offre restreinte, sont restés au-dessus de la moyenne.

Du côté des légumes, les crises se sont enchaînées. La tomate, en particulier, a traversé des périodes de pénurie en raison d'une demande accrue au pic de l'été, suivies d'une surproduction associée aux températures plus fraîches de septembre. En août, la production de tomates était en hausse de 6 % sur un an, mais en baisse par rapport à la moyenne quinquennale.

Des achats résilients

Malgré ces aléas, les achats de fruits frais ont résisté. Les volumes sont restés proches de ceux de 2023, avec une hausse notable des ventes de tomates et de concombres. Les prix, eux, ont montré une certaine stabilité, signalant un ralentissement de l'inflation. En termes de commerce extérieur, le déficit en fruits frais a légèrement reculé (-2 % par rapport à 2023), mais demeure supérieur à 2022 (+7 %). En revanche, le déficit en légumes s'est fortement creusé (+7 % par rapport à 2023 et +18 % par rapport à 2022), en raison d'une hausse des importations, notamment de tomates marocaines (+8 %), tandis que les oignons ont vu leurs importations chuter de 21 % ■

[PLUS ICI](#)

DROIT ET GESTION

L'expert-comptable, allié des agriculteurs pour la transition écologique

Face aux enjeux climatiques, l'expert-comptable joue un rôle central dans l'accompagnement des agriculteurs. En intégrant la gestion du carbone à son expertise, il devient un partenaire stratégique pour rendre les exploitations plus durables et économiquement viables.

Dans un contexte où l'agriculture française doit s'adapter rapidement aux enjeux climatiques, le rôle de l'expert-comptable évolue profondément. Fort d'une relation étroite avec le chef d'entreprise agricole, il développe/enrichit son conseil stratégique pour guider les agriculteurs dans leur transition écologique. Le mémoire d'Augustin Browaeys, mémorialiste DEC au cabinet Bizouard, membre d'AGIRAGRI, met en lumière cette nouvelle mission, en proposant un guide méthodologique pour les experts-comptables, afin de les outiller dans l'accompagnement des entreprises agricoles en grandes cultures vers une gestion plus durable du carbone.

Diagnostic carbone

Augustin présente une méthodologie en plusieurs étapes, en commençant par un diagnostic carbone rigoureux, mis à disposition par une entreprise labellisée « Bas-Carbone ». Ce diagnostic, qui peut être réalisé par le cabinet comptable, se base sur des informations issues de différentes sources : les données comptables habituelles, mais aussi des éléments fournis par les clients et des analyses de sol réalisées par des prestataires extérieurs. Par exemple, dans les sols argileux, les minéraux d'argile interagissent avec la matière organique pour former des complexes organo-minéraux stables, ce qui protège davantage le carbone organique de la dégradation.

Ce travail méticuleux permet de dresser un bilan précis des émissions de chaque exploitation, tout en identifiant les opportunités de séquestration de carbone dans les sols. En effet, des pratiques telles que l'introduction de couverts végétaux, la réduction du labour ou encore l'implantation de haies contribuent à capturer davantage de carbone tout en limitant les émissions.

L'objectif de cette démarche est double : d'une part, aider les agriculteurs à répondre aux nouvelles réglementations environnementales tout en garantissant la viabilité économique de leur activité ; d'autre part, leur permettre de générer de nouveaux revenus grâce à la valorisation de leurs efforts environnementaux sur les marchés de crédits carbone. L'expert-comptable joue ici un rôle clé dans l'intégration de ces changements dans le cadre d'une gestion globale de l'exploitation.

Optimisation économique

Le diagnostic carbone s'intègre aux états de gestion annuels des exploitations pour suivre l'évolution des émissions au fil des années et s'assurer que les objectifs sont atteints. Pour cela, Augustin propose un ensemble d'indicateurs de performance, répartis en trois catégories : la performance environnementale, la performance agronomique et la performance économique. Ces indicateurs permettent d'évaluer l'impact des changements de pratiques sur l'exploitation et d'ajuster les stratégies mises en place.

DROIT ET GESTION

La méthodologie préconisée inclut également l'établissement d'un budget prévisionnel carbone, qui permet de quantifier les coûts des changements et les économies générées par les nouvelles pratiques. En anticipant les impacts économiques, l'expert-comptable peut présenter aux exploitants des scénarios optimisés, pour une transition réussie sans compromettre leur rentabilité.

Les cas concrets étudiés dans le mémoire illustrent bien ce potentiel de transformation. Pour une exploitation en conventionnel, l'adoption de nombreuses pratiques de réduction d'intrants minéraux et de piégeage de nitrates a permis de réduire le bilan carbone de 1,80 tCO₂eq/ha. Dans une autre exploitation engagée dans un projet de méthanisation, les efforts de séquestration de carbone ont conduit à une amélioration de 2,15 tCO₂eq/ha. Ces résultats montrent que, grâce à un accompagnement méthodique et personnalisé, il est possible d'atteindre des objectifs environnementaux ambitieux tout en maintenant la performance économique des exploitations. Pour les deux cas étudiés des efforts importants ont été demandés ; en moyenne les perspectives de réduction se trouvent autour de 1 tCO₂eq/ha.

Accompagnement stratégique

Cette mission d'accompagnement ne se limite pas à une simple évaluation des bilans carbone. Elle implique également une sensibilisation des agriculteurs aux enjeux écologiques et à l'importance de la transition environnementale. L'expert-comptable, en intégrant systématiquement le diagnostic carbone aux états de gestion, peut contribuer à ancrer durablement ces nouvelles pratiques dans le quotidien des exploitants, tout en les aidant à anticiper les futures normes environnementales. Cela leur permet non seulement de se conformer aux exigences de la PAC et des réglementations nationales, mais aussi de se préparer à de potentielles contraintes plus strictes à l'avenir.

À travers cette nouvelle posture, l'expert-comptable s'affirme comme un acteur clé de la transition écologique dans le secteur agricole. Sa connaissance fine de l'entreprise, des mécanismes financiers, combinée à une compréhension approfondie des dynamiques agronomiques, lui permet de proposer des solutions adaptées aux besoins des agriculteurs. En intégrant le conseil environnemental à son panel de services, il contribue non seulement à la pérennité économique des exploitations, mais aussi à la protection de l'environnement.

Les retombées économiques des projets de réduction des émissions et de séquestration du carbone sont multiples : au-delà de la simple conformité aux normes, ces initiatives permettent aux agriculteurs de valoriser leurs efforts sous forme de crédits carbone (attention ! Pas toujours rémunérateurs pour l'instant), de diversifier leurs revenus grâce à des projets de production d'énergies renouvelables (comme la méthanisation ou les panneaux photovoltaïques) et de renforcer leur résilience face aux fluctuations des marchés agricoles.

Les cabinets membres d'AGIRAGRI l'ont bien compris : face à ces défis complexes, ils se mobilisent pour développer leurs compétences et enrichir leurs services. Convaincus du rôle crucial qu'ils peuvent jouer, ils s'engagent/commencent à accompagner les exploitants dans leur transition environnementale avec une expertise pointue et des solutions sur mesure. Leur participation à la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) Agri & Agro, qui s'ouvre en novembre, témoigne de cet engagement fort. AGIRAGRI affirme ainsi sa volonté de répondre aux nouveaux besoins de ses clients tout en contribuant activement à la transformation écologique du secteur agricole et agroalimentaire ■

PORTRAIT D'AVENIR

Diversification et autonomie : les clés d'une réussite

En misant sur la diversification des cultures et l'autonomie de ses exploitations, Yves Lecompte, agriculteur en Seine-et-Marne et dans l'Aisne, parvient à équilibrer ses comptes malgré les aléas climatiques. Son modèle repose sur une stratégie bien pensée et des choix éclairés pour assurer la pérennité de son activité.

Dans un contexte agricole difficile, où les rendements souffrent des aléas climatiques, Yves Lecompte affiche une sérénité rare. À la tête de plusieurs exploitations en Seine-et-Marne et dans l'Aisne, cet agriculteur de 52 ans a su développer un modèle résilient grâce à la diversification de ses productions et une quête constante d'autonomie. « Cette année, les céréales et les betteraves ne donnent pas les résultats espérés, mais la pomme de terre, les légumes et le méthaniseur nous permettent d'éviter le déficit », affirme-t-il, avec une confiance bâtie sur des années de gestion rigoureuse et de décisions stratégiques.

Yves Lecompte n'a pas attendu les crises agricoles pour diversifier ses productions. Lorsqu'il rejoint la ferme familiale en 1995, essentiellement orientée vers les céréales, les betteraves et les haricots de conserverie, il introduit la culture de la pomme de terre sur une quarantaine d'hectares. « C'est le premier pas qui m'a conduit à repenser notre modèle d'exploitation », se souvient-il. Aujourd'hui, il dispose de deux unités de stockage, devenues l'un des piliers de son revenu. L'autre réside dans le méthaniseur Seine-et-Marnais, construit avec trois autres familles en 2020, à hauteur de 25 % chacune, et qui valorise sur son exploitation 100 ha de cultures intermédiaires à vocation énergétique.



« La méthanisation nous permet de faire deux récoltes par an : une première pour la vente et une seconde pour le méthaniseur. C'est un atout indéniable », explique-t-il.

Méthaniseur, négociants ou coopératives, chaque production a des débouchés et une stratégie de prix réfléchie. « Sur les céréales, je limite le risque par le prix moyen, à hauteur de 90 %. Pour les pommes de terre, le prix est contractualisé annuellement », détaille Yves.

Une stratégie de prix réfléchie

Un modèle diversifié et résilient

L'exploitation de Seine-et-Marne compte 240 hectares, auxquels s'ajoutent les 200 hectares de l'exploitation familiale de son épouse dans l'Aisne, reprise en 2006. Le couple est installé depuis 1996, chacun en SCEA de son côté, mais ils travaillent ensemble depuis 2006 sous le toit d'une holding commune qui détient des parts dans chaque société. Yves est à la technique, Sylvie à l'administratif, même si elle sait monter sur le tracteur pour les périodes les plus intenses comme la moisson ou la récolte de pommes de terre !

PORTRAIT D'AVENIR



« On a toujours cultivé notre indépendance, et cela passe par l'optimisation des moyens », explique Yves, qui a mis en place une entreprise de travaux agricoles (ETA) en 2015, permettant de mutualiser le matériel et les ressources humaines. « On essaie d'être autonome au maximum pour contenir les charges ».

La structure emploie aujourd'hui trois salariés. « J'ai toujours voulu garder du personnel qualifié. C'est ce qui m'a poussé à garder du travail à façon. » Le maintien de cette équipe permet aussi à Yves de faire face à des imprévus personnels, comme ses problèmes de dos qui l'ont contraint à deux opérations en 2005 et 2011. « Si je n'avais pas eu mes salariés, j'aurais été obligé de réduire l'activité. C'est grâce à eux qu'on est autonome sur la récolte, les semis et tous les travaux. » La présence d'un mécanicien sur l'ETA, capable de faire tout l'entretien du matériel, est un autre atout. « Cela nous permet de contenir les coûts et de maximiser l'utilisation de chaque machine. » Yves veille à ce que le matériel soit adapté à ses besoins réels. « Je n'ai jamais fait d'investissement démesuré. Chaque achat est réfléchi et justifié par l'utilité concrète qu'il apporte à l'exploitation. » L'ETA réalise un chiffre d'affaires pouvant atteindre, en dehors du cadre familial, 120 000 € représentant environ 25 % du chiffre d'affaires total de la structure dont la famille est son client principal – les exploitations des époux Lecompte, celle de leur fille aînée Capucine et la ferme d'un cousin – auquel s'ajoutent les terres de deux voisins pour 80 et 20 ha.

En même temps que l'installation de leur fille en 2021 sur 48 ha d'une ferme sur laquelle le couple faisait déjà du travail à façon, ils ont repris ensemble l'exploitation de cousins (350 ha) : 60 % pour la holding familiale et 40 % à leur fille. « Le foncier est un levier majeur, reconnaît Yves. Savoir saisir les opportunités d'agrandissement au bon moment est essentiel pour assurer la pérennité de l'activité ». Cette vision stratégique lui permet de garantir la stabilité et la cohérence de ses productions, tout en envisageant une transmission progressive et sereine des exploitations à ses enfants.

Un modèle pérenne et préparé pour l'avenir

Avec deux filles et un garçon, Yves et Sylvie préparent déjà le passage de témoin. Si leur seconde fille a choisi une autre voie professionnelle, leur fils, actuellement en BTS agricole, se destine à l'instar de son aînée, à reprendre le flambeau. « Il va continuer ses études et acquérir de l'expérience ailleurs avant de revenir travailler avec nous », précise Yves. Mais cette perspective est pour lui une motivation supplémentaire à développer l'entreprise familiale.

Capitaux importants et organisation complexe

La question de la transmission est d'autant plus cruciale que l'exploitation, devenue une véritable holding familiale, comporte des capitaux importants et une organisation complexe.

« C'est pour cela qu'on s'entoure de partenaires solides, tout particulièrement du cabinet Bizouard, qui nous apporte le conseil stratégique et financier nécessaire », souligne un homme qui, il y a 28 ans, ne percevait pas les choses de la même façon.

PORTAIT D'AVENIR

Et de raconter cette anecdote : « Mon père était déjà client du cabinet Bizouard. Mais quand je me suis installé, je suis parti vers une autre structure qui proposait en plus un suivi technique. Cela a duré trois ans puis je suis revenu car ils manquaient de performance en matière juridique et fiscale ». Gestionnaire avisé, Yves ne laisse plus rien au hasard et commence à transmettre des parts à ses enfants, afin d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Yves Lecompte le sait, l'équilibre est fragile, mais c'est justement cette vigilance constante qui lui permet de continuer à avancer, toujours à l'affût de la prochaine opportunité. Il ne se contente pas de résister aux tempêtes : il trace son sillon avec détermination, sans jamais perdre de vue l'avenir de l'entreprise familiale ■

Propos recueillis par Arielle Delest



DÉCOUVREZ NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET

La nouvelle version du site internet AGIRAGRI se veut plus dynamique pour faire valoir cette idée majeure qui a fait et fera le Groupement : partageons nos cultures.



[VOIR LA VIDÉO](#)

UN ACCÈS PRATIQUE

À partir du site, vous avez accès aux outils qui peuvent vous être utiles au quotidien. D'autres outils sont en cours d'élaboration.

 **Clic & Class**

 **PACsimul**

[VOIR LE SITE](#)

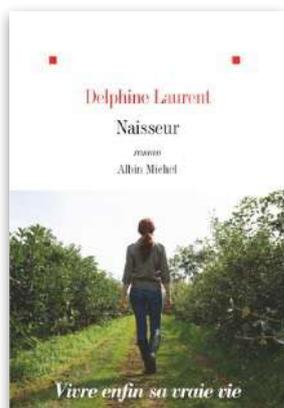
CULTURE

Livre / L'alchimie du vin



Dans "Le Vin Multidimensionnel", Gérard Bertrand, vigneron, reconnu comme l'un des leaders mondiaux de la viticulture biodynamique, explore l'univers de la vinification à travers son parcours personnel et professionnel. Loin d'être un simple manuel technique, l'ouvrage se présente comme une réflexion sur l'art de l'assemblage, que l'auteur compare à l'ascension de l'Everest. Ce livre offre une perspective riche et nuancée sur la création du vin, mêlant savoir-faire artisanal et quête existentielle.

Livre / Retour aux sources



Dans "Naisseur", Delphine Laurent, originaire de l'Aveyron, brosse un portrait du monde rural contemporain. Marie-Loup, avocate parisienne, retourne à la ferme familiale après le décès de son père. Entre hostilité et affection pour ce monde familial, la jeune femme redécouvre dans la relation quotidienne avec les bêtes et le travail de la terre la vérité insoupçonnée dont chaque geste est porteur. Jour après jour, ce métier d'hommes, de naisseurs, lui révèle un lien viscéral et la possibilité d'une autre vie.

Livre / Les défis de l'autosuffisance agricole



"Agrofournitures : Quelle autonomie française et européenne ?" est un ouvrage collectif dirigé par André Fougeroux qui examine la dépendance de l'agriculture française et européenne aux intrants agricoles. Publié en septembre 2024, il réunit les contributions de 21 académiciens et des entretiens avec des professionnels du secteur. Il analyse la souveraineté alimentaire à l'aune des récentes crises (pandémie, guerre en Ukraine) qui ont mis en lumière les fragilités des chaînes d'approvisionnement. L'ouvrage explore l'autonomie de la France et de l'UE en matière de semences, d'engrais, d'équipements et de technologies numériques, dans un contexte où les importations alimentaires augmentent malgré le potentiel agricole du continent.

PARLONS DE NOUS



Matinagri

Retenues d'eau : l'exemple d'un mille-feuille juridique qui asphyxie l'agriculture

Carole Hernandez-Zakine, Docteure en Droit, spécialiste du droit environnemental appliqué à l'agriculture, était l'invitée de la 27^e Matinagri d'AGIRAGRI. Organisée en partenariat avec Agridées, elle avait pour thème l'eau, symbole d'un mille-feuille juridique qui asphyxie l'agriculture.



Carole Hernandez-Zakine (au centre) Sandrine Collet
et Ingrid Boadé (co-gouvernance AGIRAGRI)

Dans une période de « transition » pour l'agriculture, la fabrique du droit agricole est elle aussi en pleine mutation. Carole Hernandez-Zakine met en lumière les défis auxquels l'agriculture est confrontée, noyée dans un mille-feuille de normes juridiques. Le droit de l'environnement, bien qu'indispensable, est devenu supérieur à bien d'autres branches du droit, créant une hiérarchie normative qui fragilise le secteur agricole.

Cette accumulation des textes n'est pas neutre : elle découle de décisions politiques successives qui complexifient l'application du droit et créent des perturbations juridiques et administratives et privent l'agriculteur de sa liberté d'entreprendre.

Un droit de plus en plus complexe

Le droit de l'environnement a évolué rapidement depuis la Convention de Stockholm (1971) et la loi paysage de 1993, influençant directement le secteur agricole. Le Code de l'environnement, adopté en 2000, a nécessité de déshabiller d'autres codes comme le code rural, le code de l'urbanisme ou le code des collectivités territoriales, pour intégrer des notions écologiques.

Ce qui apparaît aujourd'hui est une imbrication entre droit « dur » et droit « mou », où la préservation des ressources naturelles prime sur leur utilisation économique. L'exemple du droit de l'eau illustre bien cette dynamique. Il montre comment l'eau, autrefois perçue comme une ressource économique essentielle à l'agriculture, est aujourd'hui une ressource d'abord écologique. Cela a des implications majeures pour les agriculteurs, soumis à une multitude de réglementations (Sage, Sdage, AAC, plan Ecophyto, plan Eau...) issues de différentes sources juridiques (internationales, nationales, locales).

Le rôle croissant du juge

Le juge, devenu le grand orchestrateur des normes, redéfinit les liens entre les droits en l'absence d'un travail législatif approfondi. Avec la montée en puissance des contentieux environnementaux, le droit est aujourd'hui façonné par les tribunaux. Les associations, comme les « Soulèvements de la Terre », utilisent ce levier pour obtenir une justice environnementale plus stricte, impactant les activités agricoles.

PARLONS DE NOUS

Les décisions de justice s'appuient de plus en plus sur les principes de précaution et de prévention. Un exemple marquant est la reconnaissance du préjudice écologique lors du procès de l'Erika en 2012, où le juge a établi la possibilité de réparer des dommages causés à l'environnement, indépendamment de préjudices économiques. Cette décision a ensuite conduit à l'intégration du préjudice écologique dans la loi Biodiversité de 2016, prouvant que le juge peut influencer durablement la législation en faveur de la cause environnementale.

L'exemple des retenues d'eau

La question des retenues d'eau illustre bien la complexité du cadre juridique actuel. Pour construire un ouvrage de retenue d'eau, il ne suffit pas d'une autorisation administrative. L'agriculteur doit réaliser une étude d'impact coûteuse, visant à évaluer les effets de son projet sur l'environnement, mais sans prendre en compte les impacts sur l'agriculture elle-même. Si, après des années de démarches, l'autorisation est obtenue, elle est souvent contestée par des ONG dotées de juristes spécialisés dans le contentieux environnemental. Une fois l'ouvrage construit, il faut obtenir des autorisations de prélèvement, délivrées par l'organisme unique de gestion de l'eau, qui révisé ces prélèvements à la baisse en fonction de la disponibilité.

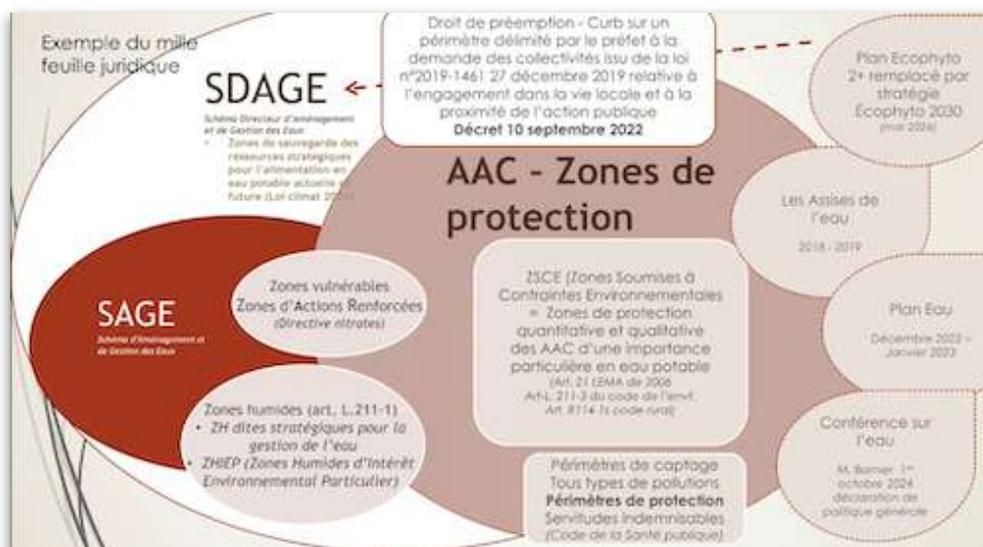


Et même avec l'autorisation en poche, les périodes de sécheresse interdisent les prélèvements pour l'irrigation. Ce processus bureaucratique, combiné aux actions militantes de certains groupes, décourage les projets de retenue d'eau. Le soutien financier et assurantiel s'effrite face à ces incertitudes juridiques.

Un enjeu d'intérêt général

Face à cette complexité, Carole Hernandez-Zakine appelle à redonner à l'agriculture un statut d'intérêt général dans le droit français, au même titre que l'environnement. La banalisation de l'agriculture par un droit de l'environnement omniprésent risque de nuire à sa capacité de production. La reconnaissance de son rôle stratégique, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau, permettrait de rééquilibrer les priorités et de sortir d'une approche caricaturale opposant de manière rigide protection de l'environnement et activité agricole ■

Arielle Delest



PLUS ICI

A VRAI DIRE

Valeur vénale des terres en 2023

En 2023, la France a encore perdu 13 000 hectares d'espaces agricoles et naturels destinés au marché de l'urbanisation. À cette artificialisation, s'ajoute la consommation « masquée » du foncier agricole. Il s'agit d'achats de terres par des non-agriculteurs conduisant à un changement d'usage. La FNSafer dénonce cette réalité préoccupante avec, pour la première fois, des données nationales à l'appui : entre 15 000 et 20 000 ha/an seraient ainsi détournés de leur vocation agricole. Elle publie aussi une première analyse du marché sociétaire, depuis l'entrée en vigueur de la loi « Sempastous » début 2023.

Les prix détaillés des terres agricoles (terres et prés, vignes, loués ou libres) ont été publiés par région le 27 septembre 2024 par le Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture et par la FNSafer.

[PLUS ICI](#)[PDF](#)

AgDataHub : un enjeu stratégique pour l'agriculture française

Face aux défis croissants de la transition écologique et de la souveraineté alimentaire, la gestion des données agricoles devient un levier essentiel. Depuis 2014, le projet AgDataHub centralise et facilite le partage des données issues des exploitations : les agriculteurs restent maîtres de leurs données, utilisées de manière éthique et sécurisée. Reconnue comme mission de service public, cette plateforme permet d'optimiser les performances agro-environnementales, de simplifier la gestion des exploitations et de valoriser les produits via une meilleure traçabilité.

Aujourd'hui, la FNSEA, Jeunes Agriculteurs et Chambres d'Agriculture France exhortent le gouvernement à concrétiser les engagements pris en juin dernier pour garantir l'avenir du projet. En jeu : la souveraineté numérique du secteur agricole, la protection des données des agriculteurs et le retour de la valeur créée aux exploitants.

[PLUS ICI](#)[COMMUNQUÉ](#)

Les salariés, invisibles dans la crise agricole

Un rapport publié en juillet 2024 par Humanité et Biodiversité met en lumière les conditions de travail des salariés dans le secteur agricole en France. En 2020, 170 400 salariés permanents et 400 000 travailleurs saisonniers représentaient environ 35 % de la charge de travail agricole, un chiffre en nette hausse par rapport à 1980. Cependant, ces salariés, en particulier les saisonniers, sont confrontés à des conditions souvent précaires : faible protection sociale, manque de reconnaissance et pressions importantes.

Selon une enquête de l'Association des salariés agricoles de France en 2022, 50 % des salariés dénoncent une pression excessive au travail. Des disparités en matière de sécurité et de respect des droits du travail ont également été relevées : 8,5 % des salariés ont été payés en retard ou sans fiche de paie, et 20 % ne se sentent pas en sécurité sur leur lieu de travail.

[PLUS ICI](#)